

LE DÉPARTEMENT SOUTIEN LES ENTREPRISES
ET VERSE UNE AIDE FINANCIÈRE À L'EMBAUCHE



www.aisne.com



Conception - Impression / Conseil départemental de l'Aisne - Novembre 2023



VOUS AVEZ DES QUESTIONS
OU BESOIN D'INFORMATIONS ?

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AISNE
Direction de l'Inclusion,
de l'Insertion et de l'Emploi.

ÉQUIPE AISNE-ACTIFS.COM
DU DÉPARTEMENT

03 23 24 89 00

www.aisne-actifs.com


Aisne-actifs.com
DES OFFRES ✓ DES CANDIDATS



VOUS SOUHAITEZ
RECRUTER
UN SALARIÉ ?



LE DÉPARTEMENT ENCOURAGE
LE RETOUR À L'EMPLOI



- Pour les employeurs du secteur marchand (entreprises, commerces...),
 - Une aide financière versée mensuellement à l'employeur,
- 47% du montant du SMIC horaire brut pendant 6 mois pour un CDD et 12 mois pour un CDI.

AIDE FINANCIÈRE

SIMULATION DE CALCUL

POUR 30H

HEBDOMADAIRES AU SMIC
Salaire brut 1 497,60 €/mois*
Aide du Département 703,87 €/mois

RESTE À CHARGE DE L'EMPLOYEUR
793,73 €/MOIS

AIDE AU RECRUTEMENT ET AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

- Information sur les dispositifs existants
- Recherche et pré-sélection des candidats
- Mise en relation de l'employeur avec plusieurs candidats sélectionnés sur leurs aptitudes et compétences
- Aide et participation au recrutement si besoin

En 2022, 77 entreprises ont bénéficié de ce dispositif d'aide à l'embauche, permettant le retour à l'emploi de 98 bénéficiaires du RSA.*

**Donnée actualisée au 1^{er} mai 2023*